

MÉMO VIE SCOLAIRE

Contact de la vie scolaire : 04 50 57 60 11 – vie-scolaire1.0740274w@ac-grenoble.fr

Horaires et accès

- **Portail :**
 - Matin : ouvert à 7h40, fermé à 7h55. Tu dois être en rang à 7h55. A partir de 7h55, tu es en retard.
 - Après-midi : ouvert à 13h10 et fermé à 13h15. Tu dois être en rang à 13h15. A partir de 13h15, tu es en retard.
- **Bureau de Vie Scolaire :**
 - Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h40 à 17h30.
 - Ouvert les mercredis de 7h40 à 11h53.

Carnet de liaison

- **Obligatoire** chaque jour même en cas de sortie scolaire.
- A présenter chaque fois qu'il t'est demandé.
- Pas de carnet ? tu récupères un **billet bleu** au bureau de la vie scolaire dès ton arrivée. Tu pourras sortir uniquement à 11h53 si tu es externe et à 16h30 le soir, quel que soit ton emploi du temps.
- Après 3 oublis de carnet : sanctions possibles.
- Un carnet **détérioré ou n'ayant plus de billet d'absence/retard doit être remplacé**. Tu devras en racheter un neuf au secrétariat d'intendance (tarif : 10 €).

Retards

- Tu es en **retard** si tu arrives après 7h55, après 13h15 ou après la sonnerie des interours.
- Tout retard doit être signalé par tes responsables légaux à la vie scolaire **avant ton arrivée**. Dans le cas contraire, ton retard est injustifié.
- En cas de retard injustifié, tu as 1h de retenue. Si cela se répète, des sanctions seront posées.
- Si tu as plus de 10 min de retard, tu es placé(e) en étude par la vie scolaire.

Absences

- Toute **absence** doit être signalée par tes parents au service vie scolaire **le jour même**.
- Tu dois obligatoirement présenter un justificatif dès ton retour et **avant ton entrée en classe**, sinon tu es placé(e) en études jusqu'à ce qu'un justificatif soit communiqué au collège.
- Si, sur une période d'un mois, tu as 4 demi-journées d'absence non justifiées, tes parents recevront un courrier.

Circulation

- Pour te déplacer, tu dois toujours avoir un **billet de circulation**. Si tu n'as pas de billet, tu n'as pas à être dans les couloirs : il est interdit de traîner dans les couloirs et les escaliers.
- L'accès aux toilettes intérieures est interdit en dehors des cours.

Téléphone portable

- **Le téléphone** (et tout appareil connecté) est **éteint et placé dans ma pochette de neutralisation**, qui reste fermée pendant **toute** ma présence au collège, sinon je m'expose à des sanctions.
- Ma pochette est déverrouillée à la sortie du collège, pas avant.
- Toute perte ou détérioration de la pochette sera facturée à la famille par le service intendance (coût : 10 €)

Entrée / sortie de classe

- Dès la sonnerie de début de demi-journée (7h55, 13h05 et 13h15) ou de fin de récréation (10h05 et 15h35), tu vas te ranger dans la cour dans l'emplacement de ta classe. Une punition sera donnée en cas de non mise en rang répétée.
- La montée en classe se fait dans le calme : pas de bousculades.
- Dans les couloirs, reste en rang le long de ta salle.
- Au signal de l'enseignant, tu entres dans la salle de classe. **Tu t'assieds lorsque le professeur ou l'AED t'y autorise.**
- La sortie de la salle se fait dans le calme, uniquement après la sonnerie et l'autorisation du professeur ou de l'AED.

Passage au self

- Les horaires de passage sont affichés. Certaines priorités sont données pour les clubs et l'AS. Tu dois respecter cet ordre **de passage**.
- La carte de demi-pension est obligatoire et doit être en bon état. En cas de détérioration, tu devras obligatoirement la remplacer au service intendance (coût : 5 €).
- **Pour des raisons de sécurité**, les sacs sont interdits au self. **Ton sac est rangé dans ton casier fermé avec cadenas.**
- **Aucun sac ne doit être abandonné.**

En étude

- Présentation en rang dans la cour, après les récréations, ou dans la rotonde, appel de l'AED, puis silence et lecture dès l'entrée en permanence
- Carnet sur la table et respect du règlement.

En cas de problème

- En cas de conflit, prévenir **immédiatement** un adulte.
- En cas d'incident **grave**, tu rédiges un rapport écrit.

Retenue

- Créneau privilégié de 16h30 à 17h30 (lundi, mardi, jeudi).

En cas d'exclusion ponctuelle de cours

- L'enseignant remplit une fiche et t'envoie avec du travail à la Vie Scolaire avec un camarade qu'il aura désigné.
- Tu as un entretien avec un personnel de vie scolaire et tu dois faire le travail demandé.
- Tes parents sont informés.
- Le professeur rédige un rapport d'incident.

En cas d'exclusion temporaire du collège

- Chaque jour d'exclusion, du travail scolaire t'est donné au service Vie Scolaire. Tu viens le chercher au bureau des surveillants le matin à 8h00. Tu le ramènes le soir à 16h30 ou le mercredi à 11h30.

Un comportement responsable permet à tous de travailler dans de bonnes conditions.